

Protection AC dans l'agriculture

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **36 (1989)**

Heft 9

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-367769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Protection AC dans l'agriculture

Considérations fondamentales

Lors du prochain événement, les agriculteurs (paysans et paysannes) doivent en savoir davantage sur la protection AC qu'au moment de la tragédie de Tchernobyl. Faute de quoi nous aurions failli à notre mission.

Outre la protection traditionnelle des personnes, la protection AC dans l'agriculture concerne également les possibilités de protection pour les animaux, les plantes et les bases de la production.

Pour les animaux, on applique en principe les mêmes mesures de protection que pour les hommes:

- écrans/maintenir une distance (mise à l'étable)
- attendre avant de pénétrer dans la zone contaminée/sec-teur intoxiqué
- nourrir les animaux avec des aliments non contaminés/non intoxiqués.

La protection des cultures reste problématique: il est pratiquement impossible de protéger les pâturages, les champs et les arbres contre les effets des événements A et C.

Dans le cadre des travaux effectués dans le domaine de la protection AC dans l'agriculture, il importe de ne jamais perdre de vue les trois points suivants:

- l'agriculteur ne peut investir que des moyens limités - sinon aucun - dans la protection AC;
- nous devons intégrer l'information/instruction des agriculteurs dans les canaux existants;
- nous devons montrer le plus rapidement possible (avant le prochain événement) au plus grand nombre de personnes possible ce que l'on peut faire à peu de frais (avec les moyens disponibles à la ferme)

Concept de la protection AC dans l'agriculture

Ce concept repose sur les bases suivantes:

- le concept de la protection AC coordonnée
- la politique agricole suisse
- la planification du ravitaillement pour l'approvisionnement de la Suisse en période de pénurie.

Sous la direction de Monsieur Walter Siegfried, le groupe de travail «Agriculture» mis en place par la COPAC a élaboré un concept de la protection AC dans l'agriculture qui sera approuvé par la COPAC en novembre 1989. Celui-ci contient les buts de la protection AC dans l'agriculture définis comme suit:

- Dans le cadre de la protection AC coordonnée, la population agricole, les animaux, les plantes et les bases de la production doivent être protégés, en cas d'événements nucléaires/atombiques ou chimiques, dans la mesure des possibilités de réalisation pratique (avec les moyens disponibles à la ferme).
- La nourriture et les aliments fourragers doivent être protégés de telle sorte qu'ils puissent être utilisés comme il se doit.
- La collaboration entre toutes les autorités et organisations actives dans ce domaine doit être mise sur pied.
- L'instruction doit permettre à toutes les personnes concernées d'agir dans leur domaine de compétence avant, pendant et après un événement, en toute indépendance, dans les délais et dans les règles de l'art.

La régie de la réalisation du concept et la responsabilité de la protection AC dans l'agriculture incombent à l'Office fédéral de l'agriculture.

Etat actuel

Bases existantes

- Aide-mémoire de la protection civile pour l'agriculture (à la disposition de tous les agriculteurs auprès des instances cantonales et communales). L'aide-mémoire décrit la protection de l'agriculture contre les effets des faits de guerre.
- Aide-mémoire pour le triage des animaux de rente suite à des événements AC à l'attention des vétérinaires officiels, des vétérinaires praticiens et des inspecteurs vétérinaires des viandes (EM DG, Commission du service vétérinaire, déc. 1988).
- Protection AC dans l'agriculture; document de base du groupe de travail «Agriculture» de la COPAC (actuellement en cours de révision).

Niveau d'information et d'instruction des agriculteurs

Nombreux sont les cantons et communes où beaucoup de personnalités dynamiques ont pris en main avec ardeur le problème de l'information et de l'instruction des agriculteurs en matière de protection AC. Elles ont élaboré elles-mêmes leur documentation de base pour l'instruction et essaient par un enseignement aussi proche que possible de la réalité pratique de motiver les agriculteurs pour que ceux-ci s'intéressent aux problèmes de la protection AC.

Le niveau d'information et d'instruction des agriculteurs en matière de protection AC est aujourd'hui très variable. On trouve aussi bien des agriculteurs correctement formés et pratiquement préparés à assurer leur protection AC que des agriculteurs qui n'ont jamais entendu parler de la protection AC dans l'agriculture.

Ce qui manque à l'heure actuelle:

- une documentation unitaire et permettant d'appréhender la réalité pratique (aide-mémoire pour l'agriculteur);
- une information rationnelle sur les possibilités de protection lors d'événements AC dans l'agriculture (qu'est-ce qui peut être protégé, dans quels cas une protection est-elle irréalisable);
- une instruction pratique systématique des agriculteurs.

Travaux imminents

- Concept de la protection AC dans l'agriculture; approbation par la COPAC.
- Aide-mémoire pour l'agriculteur: «Protection AC dans l'agriculture»
- Documents d'instruction pour:
 - les écoles d'agriculture
 - les facultés de médecine vétérinaire
 - les cours de défense générale
 - la protection civile
- Film didactique vidéo «La protection AC dans l'agriculture».

Calendrier des travaux imminents

IVème trimestre 1989	I/90	II/90	III/90	IV/90	I/91	II/91
Concept						
Aide-mémoire						
Documents d'instruction (divers niveaux)						
Film / vidéo						
Information et instruction des agriculteurs (tâche permanente)						